



HUITIÈME (E) RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

26 juillet 2019, 11 h

Téléconférence 1-855-343-6177 #9153036

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Sont présents

Réal Allain
Francine Cyr
Claudette Kavanaugh
Robert Levesque
Willy Wilondja Mayaliwa

Est également présente

Chantal Ouellette, responsable
administrative des CÉD
francophones et secrétaire

Est absent

Paul Demers

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-2019/113
Il est dûment proposé et appuyé
D'adopter l'ordre du jour.
ADOPTÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS POTENTIEL

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. LA DEMANDE D'INTERVENTION DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK DANS LA CAUSE DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE QUI SERA ENTENDUE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

La procureure générale du Nouveau-Brunswick a signalé son intention d'intervenir devant la Cour suprême dans l'affaire [Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, et al. c. Sa Majesté la Reine du chef de la Province de la Colombie-Britannique, et al.](#)

Un journaliste de l'Acadie Nouvelle a demandé une entrevue avec la FCÉNB au sujet de cette affaire et la FCÉNB a été citée dans un article paru le 26 juillet 2019.

Les membres du conseil d'administration sont d'avis que cette cause peut avoir des répercussions sur les écoles francophones dans tout le Canada. À titre d'élus, ils ont le devoir de défendre les droits des écoles francophones et c'est ce qu'ils feront en devenant codemandeurs avec la SANB.



Résolution 2018-2019/114

Il est dûment proposé et appuyé

Que La FCÉNB soit codemanderesse avec la SANB pour avoir le droit d'intervenir à la Cour suprême dans l'affaire Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique contre la Province de la Colombie-Britannique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2018-2019/115

Attendu que

La FCÉNB a une relation privilégiée avec le MÉDPE, le sous-ministre sera contacté pour avoir plus de détails avant que la lettre à la Procureure générale soit envoyée.

Il est dûment proposé et appuyé

De faire parvenir une lettre à la Procureure générale et de leur demander d'avoir des précisions sur leurs intentions dans leur demande d'intervention à la Cour suprême dans la cause du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique contre la Province de la Colombie-Britannique et plus d'information.

ADOPTÉ

5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CA DE LA FCÉNB

La prochaine réunion du CA est prévue pour les 13 et 14 septembre, à Fredericton et les membres du CÉD Sud ont une journée de formation le 14 septembre. Il est décidé d'envoyer un Doodle pour trouver une nouvelle date.

6. MESSAGES CLÉS DU CA POUR LES MÉDIAS

Ce point n'a pas été abordé.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

La 8^e réunion extraordinaire du conseil d'administration s'est terminée à 12 h 30

Willy Wilondja Mayaliwa, président

Chantal Ouellette, secrétaire